

LES PARENTS USAGERS DE PSYCHOTROPES AU CENTRE DE L'INTERVENTION : « L'ATELIER PARENTALITÉ/USAGES DE DROGUES » À CHARLEROI

Isabelle Meurisse et Marie-Paule Giot

Une expérience de travail en réseau autour de la parentalité et l'usage de psychotropes se poursuit depuis plusieurs années dans la région de Charleroi. Il s'agit d'un projet existant depuis une dizaine d'années et regroupant des professionnels de différents secteurs. Celui-ci se nomme « L'Atelier parentalité/usages de drogues » et est porté par l'équipe Assuétudes du Centre de Santé Mentale du CPAS de Charleroi. Cet article fait état de l'évolution des débats au sein de cet Atelier et des constats que font ces professionnels sur le terrain, notamment au travers d'un projet participatif qui émerge de cet Atelier.

Mots-clés

- Parentalité
- Usages de drogues
- Travail en réseau
- Pratiques professionnelles
- Réduction des risques
- Lien social
- Education par les pairs

Isabelle Meurisse est assistante sociale et Marie-Paule Giot est coordonnatrice de l'équipe Assuétudes du Centre de Santé Mentale du CPAS de Charleroi.

L'Atelier parentalité/usages de drogues est un lieu de rencontre entre professionnels confrontés notamment à des situations impliquant des parents usagers de drogues.

Ces professionnels sont des travailleurs sociaux, des médecins et des psychologues issus des secteurs de l'Enfance, des Assuétudes/Toxicomanies, des institutions d'accueil pour mères et/ou enfants, de l'Aide à la jeunesse ou encore de la Santé. Ensemble, ils suspendent quelque peu « l'urgence » des situations et d'une certaine « frénésie » professionnelle (n'ayant d'égale que la pondération des ressources financières des secteurs...), pour réfléchir à l'amélioration des interventions et prises en charge pluridisciplinaires concernant des parents usagers de psychotropes.

Cet Atelier, existant depuis plus de dix ans, évolue au fil du temps, laissant place à une réflexion plus large. Les situations évoquées par les participants ne réfèrent plus exclusivement à des situations de parents usagers, mais à des situa-

tions plus générales de « parentalité en crise ».

L'évolution du contenu des échanges soulève une question importante : les parents usagers de drogues seraient-ils considérés par les intervenants psycho-médico-sociaux comme des parents « comme les autres » ? Aurait-on progressivement fait la démonstration que ce qui constitue ou doit constituer le véritable fil conducteur d'une intervention auprès de parents consommateurs se trouve d'abord dans les mots « être parent(s) » ?

Ce qui suit illustre le travail mené au sein de « l'Atelier parentalité/usages de drogues » : les constats qui ont présidé à sa mise en œuvre, son fonctionnement actuel et les idées et projets qui en ont découlé.

Historique et origine du projet

L'Atelier s'est mis en place à partir de diverses observations cliniques et d'une recherche action portant sur la rencon-

tre des professionnels de la santé. Les constats qui ont guidé sa mise en œuvre sont les suivants :

- l'offre en matière d'accompagnement des parents usagers de drogues est insuffisante ou à l'inverse, face à des situations lourdes qui font « peur », le nombre d'intervenants se multiplie, engendrant des dysfonctionnements importants dans l'intervention ;
- les professionnels « diabolisent » les usagers de drogues ; ils sont mal informés sur la problématique des toxicomanies et associent dès lors très vite toxicomanie et incapacité parentale ;
- les professionnels du champ des assuétudes ne tiennent pas compte de l'enfant dans leurs interventions auprès des parents ;
- les enfants de parents usagers de drogues font souvent l'objet de pratiques qui aboutissent à des placements parfois précoces, inadéquats ou mal préparés ;
- il existe un clivage entre les professionnels du secteur des assuétudes et ceux du secteur de l'enfance ;
- l'accompagnement multidisciplinaire et le travail de réseau sont indispensables pour offrir une aide qui tienne compte des dimensions médicales, psychologiques et sociales des situations mais cet aspect nécessite une meilleure connaissance des institutions et de leurs missions.

Cadre et objectifs du projet

Ce projet est subsidié par la Communauté française dans le cadre d'un programme de promotion de la santé. Il est porté par l'équipe Assuétudes du Centre de Santé Mentale du CPAS de Charleroi.

Ses finalités sont, d'une part, le développement harmonieux de l'enfant de parents usagers de drogues et, d'autre part, le renforcement des compétences parentales de ces derniers.

De manière plus spécifique, l'Atelier tente d'agir sur différents déterminants tels que :

- **l'accès des usagers de drogues et de leurs enfants aux services et aux ressources du réseau psycho-médico-social.** Faire en sorte que les parents usagers s'adressent plus facilement/rapidement ou de manière plus continue, aux acteurs et institutions est un enjeu primordial. Il implique tant un travail sur les représentations, les connaissances et la motivation (savoir-être) des usagers, qu'un questionnement des représentations, connaissances (cadres et fonctionnement des autres professionnels) et aptitudes d'accueil des professionnels. Au-delà des compétences individuelles des usagers et des professionnels, travailler l'accès aux services interroge également la visibilité des différents services, la manière dont ils communiquent sur leurs activités ou missions. Plus loin, l'attention prêtée à ce déterminant peut éclairer des « manques » ou des « doublons » dans la réponse aux demandes et besoins des usagers ainsi que des professionnels dans l'exercice de leur métier ;
- **la cohérence et la pertinence des interventions auprès des familles.** Comme moteur de cohérence professionnelle, on peut ici pointer l'expression et le partage des représentations et cultures de travail au départ de situations concrètes. La participation des parents usagers de drogues placée au cœur des échanges entre professionnels, constitue un autre levier d'action sur la pertinence, voire sur l'éthique professionnelle. Plus précisément encore, l'augmentation des connaissances, savoir-être et savoir-faire professionnels à l'œuvre dans l'Atelier en matière de développement de l'enfant ou d'évaluation des compétences parentales sont autant de garanties pour la qualité des pratiques ;
- **la coïncidence entre besoins, de-**

A LIÈGE AUSSI

Le Centre ALFA, à Liège, est un Centre de Santé Mentale spécialisé, d'une part dans la prévention et d'autre part, dans le traitement des personnes dépendantes au sens large du terme et de leur entourage.

Depuis 1994, le centre a développé un service d'accompagnement des parents consommateurs abusifs de produits et de leurs enfants. Une équipe pluridisciplinaire travaille en amont et en aval du moment clé que représente la naissance de l'enfant.

L'équipe réalise un accompagnement psycho-médico-social individuel et/ou de couple et/ou familial, ainsi qu'un travail de proximité sur le lieu de vie des intéressés et un travail de réseau. Notre objectif est de maintenir ou développer des relations harmonieuses entre des parents consommateurs abusifs de produits et leurs enfants et ce, quel que soit leur mode de vie (ensembles ou séparés).

Le centre a aussi mis sur pied un atelier parentalité et usage de drogues en région liégeoise et un sous-groupe d'interventions.

Nourrie de ces expériences, une psychologue a rédigé avec et pour les enfants de parents toxicomanes reçus à sa consultation un conte pour aider à mettre des mots sur les consommations parentales. ALFA attend les subsides qui permettront de l'édition.

Magali CROLLARD
Psychologue, responsable
du Service Parentalité

mandes (des usagers) et offres (de services). Au cours du partage d'expériences vécues sont rappelées (ou mises à jour) les demandes des parents (et usagers de toxiques). Force est de constater qu'elles ne font pas toujours écho aux besoins définis ou pressentis (voire imposés) par les professionnels pour les usagers. En marge des différences de points de vue et de mandats (de santé, d'accompagnement social, de justice) qui peuvent mobiliser longuement les discussions, l'Atelier entraîne aussi la capacité des professionnels à entendre/accueillir et « négocier » les demandes des parents. Cet axe de réflexion, élargi au réseau d'intervention (local) dans son ensemble, permet la mise à jour progressive des ressources et manques dans la réponse équilibrée aux besoins et demandes des usagers. Il repositionne aussi les professionnels dans leurs cadres et limites d'intervention respectifs.

Organisation et déroulement de l'Atelier

L'Atelier a lieu à peu près tous les mois (cinq ateliers/an). Il alterne les exposés théoriques d'experts (séances plénières) et les études de cas issus des pratiques et vécus de terrain (travaux en sous-groupes). Un « groupe porteur », composé de membres des secteurs de l'enfance et des assuétudes, ajuste en permanence la méthode de travail aux objectifs, prépare et évalue chaque séance de travail.

Les participants à l'Atelier représentent leur service mais s'engagent à être personnellement présents. L'Atelier a évolué à la suite d'une réflexion plus large sur la fermeture du groupe. Si l'évaluation annuelle avait montré que les participants restaient réticents à la fermeture de l'Atelier, une séance plénière a mis en évidence certaines difficultés quant à une ouverture totale de l'Atelier. Cette

séance avait comme objectif d'améliorer les collaborations entre professionnels des secteurs psycho-médico-sociaux et les services d'Aide à la jeunesse, de Protection judiciaire, ainsi qu'avec le tribunal de la jeunesse. La rencontre avec des acteurs habituellement peu disponibles et préparée avec les participants réguliers à l'Atelier a amené une mobilisation importante d'autres professionnels moins ou pas impliqués dans le travail en Atelier. La rencontre n'a dès lors pas pu répondre aux objectifs fixés ainsi qu'aux attentes des professionnels investis dans sa préparation (décalage entre les échanges et les questions envisagées). Les réactions de mécontentement des participants habituels, ainsi que des échanges à propos de ce phénomène de participation massive (qui doit cependant être corrélé avec la difficulté pour les acteurs des champs sociaux et judiciaires de se rencontrer hors de l'urgence...) ont abouti au choix de restreindre le groupe de participants à l'Atelier. L'intégration à l'Atelier passe par un contact avec le groupe porteur qui se charge d'informer la personne demandeuse sur le travail réalisé ou en cours.

Les séances en plénière permettent aux membres de l'Atelier d'affiner leurs connaissances théoriques sur un sujet pour les répercuter ensuite dans leurs équipes respectives. Cette année sont par exemple prévus des exposés sur l'incidence de l'usage de produits psychotropes sur la grossesse, le secret professionnel, etc.

Les séances en sous-groupes autour de situations concrètes permettent d'échanger sur les savoir-être et les pratiques de terrain des professionnels. Elles ont notamment pour visée l'amélioration des collaborations et mettent donc particulièrement l'accent sur les conditions qui favorisent ces collaborations (confiance, clarification des missions et cadres de travail, limites d'intervention, etc.). S'agissant d'un lieu de rencontre de dif-

férentes cultures professionnelles, cet espace d'échanges permet d'abord une meilleure connaissance du langage de l'autre. Une des conséquences positives de ce travail de « mise en réseau » est une meilleure orientation des familles vers les ressources de ce réseau.

La diversité des secteurs représentés au sein de l'Atelier permet de mettre en place des partenariats plus adéquats. Néanmoins, certains intervenants (comme les délégués du service de l'Aide à la jeunesse), pourtant centraux dans l'accompagnement des parents et la protection de l'enfant, sont absents du débat, souvent par manque de disponibilité.

Une thématique à l'honneur : le travail en réseau

L'année 2007-2008 a été particulièrement consacrée à la thématique du travail en réseau. En effet, l'évaluation de l'année écoulée avait énoncé la question du lien social comme « lieu de symptôme » pour les parents usagers. Plus précisément, l'interrogation qui traversait les évaluations pouvait être résumée comme suit : comment remettre du lien quand les parents ne savent plus en mettre ? Le travail en réseau était alors apparu comme une démarche pour mieux cerner, créer et/ou consolider un lien de confiance entre parents et professionnels, mais aussi entre professionnels autour des familles et avec elles.

Une séance en plénière a permis d'entamer une réflexion sur le travail en réseau avec l'intervention d'un représentant de Sacopar (Santé Communauté Participation), asbl active en promotion de la santé et en santé communautaire. Cela a été une occasion de clarifier quelque peu les concepts et démarches en lien avec le travail en réseau. Ce moment théorique a également amené les participants de l'Atelier à s'interroger sur l'identité

de « réseau » de l'Atelier. Cette question reste ouverte, même si la plupart des participants semblait ne pas assimiler l'Atelier à un réseau. Il s'agirait davantage d'un espace d'échanges où l'on contribue à l'amélioration d'un travail en réseau qui se joue en dehors de l'Atelier, et pas seulement entre les membres de l'Atelier. Une autre séance en plénière a été consacrée au travail en réseau avec le service de l'Aide à la jeunesse et le service de Protection judiciaire. Ceux-ci ont pu parler de leur pratique de travail lorsqu'ils étaient confrontés à des situations de parents usagers de drogues. Cette dernière rencontre a mis fortement en évidence le fait qu'il n'y avait pas de distinction (en théorie) entre les situations de parents usagers de drogues et celles des parents non usagers de toxiques. Le décret de l'Aide à la jeunesse de 1991 s'applique d'ailleurs à toutes personnes éprouvant des difficultés dans l'exécution de ses obligations parentales.

En parallèle aux plénières, des séances en sous-groupes ont été consacrées à des études de cas illustrant concrètement la question du travail en réseau.

La question du lien social et de la coordination de l'aide autour des familles (fil rouge) a été (et se trouve toujours) au centre des constats de terrain et des échanges en sous-groupes. Citons la situation d'une maman enceinte vécue par la consultation prénatale de l'ONE. Ses autres enfants sont pris en charge par la famille ou placés. Elle ne vient pas aux rendez-vous fixés par l'ONE, elle se retrouve sans domicile fixe, ne se projette pas par rapport à la naissance et refuse la maison maternelle. A la naissance du bébé, elle refuse les propositions du service de l'Aide à la jeunesse. Elle n'est pas bien perçue par les infirmières de maternité qui la trouvent « passive, non collaborante ». L'évaluation de la situation par les infirmières ne met pas en évidence

d'éléments positifs. Par la suite, le bébé reste hospitalisé et l'équipe de l'hôpital, inquiète, signale la situation au Parquet de la Jeunesse. Les débats ont alors porté sur les points suivants : comment réfléchir-on l'aide ? Quel est le projet de la mère ? Comment travailler en réseau autour de cette mère ? Comment mieux préparer les équipes hospitalières à l'accueil de telles situations ? Comment travaille-t-on la question des « préjugés » et représentations ? Cette situation pointe la question du lien social et permet de réfléchir davantage aux difficultés que soulève l'intervention de différents professionnels à des niveaux multiples (qui initie l'aide ? Qui coordonne l'aide ? Comment travaille-t-on en réseau dans une telle situation ? Comment évalue-t-on ce travail en réseau ?).

De la participation active de l'usager... à la naissance du projet PER

A plusieurs reprises, la question de la participation de l'usager au débat a été posée et réfléchi au sein de « l'Atelier parentalité ». De cette réflexion a émergé la décision de développer un projet de prévention participative avec les parents usagers de drogues. Ainsi est né le projet « Part en Relais » (PER).

Actuellement subsidié par le Fonds Assuétudes du Service public fédéral et porté par le Centre de Santé Mentale du CPAS de Charleroi, PER consiste à former des parents usagers de drogues sur les questions en lien avec l'exercice de la parentalité (gestion des limites, communication parents-enfants, stratégies de réduction des risques liés à la consommation, etc.) afin qu'ils puissent transmettre des messages préventifs à leurs pairs. Le projet offre également aux parents un espace de parole quant à leur propre vécu parental, et, s'ils le souhaitent, un suivi plus individualisé.

« Part en Relais » est donc issu des réflexions et échanges entre professionnels de l'Atelier parentalité, mais il permet surtout de créer des ponts entre réflexion et pratiques de terrain au départ du vécu des parents acteurs de PER.

Evolution et conclusions

Comme évoqué précédemment, les études de cas amenées par les membres de l'Atelier sont aujourd'hui différentes. Elles traitent davantage de questions générales en lien avec la parentalité : manque de moyens, déni des familles, critères de l'état de danger, etc..

Ces questions sont également rencontrées dans le cadre de situations de parents usagers de drogues, mais les membres de l'Atelier ne distinguent plus « les deux types » de situations.

Les préoccupations des professionnels évoluent, elles ne touchent plus essentiellement à la consommation de toxiques et aux responsabilités parentales, mais ciblent des parents en crise ou en désarroi, sans prendre en considération la question des assuétudes et usages de toxiques de manière prioritaire. Les parents usagers de drogues seraient-ils dès lors envisagés et approchés comme le sont les « autres » parents ? Partant de l'Atelier et des échanges entre professionnels, on aurait tendance à répondre positivement. Néanmoins, si nous faisons le lien avec le projet « Part en Relais », la réponse ne semble pas si évidente. Les parents rencontrés dans le cadre de ce projet nous relatent encore des vécus personnels difficiles quant à leur rencontre avec les professionnels du secteur psycho-médico-social.

Quelques exemples :

Une maman s'est vu refuser une demande d'accompagnement à cause de sa consommation, sans être réorientée vers un autre service approprié à sa demande. Une autre maman s'est culpabilisée de la

séparation avec son bébé, suite aux commentaires d'une infirmière de maternité. De manière générale, les parents que nous côtoyons nous confient leurs craintes de parler de leur consommation de toxiques lors des consultations prénatales par peur que l'enfant soit placé dès la naissance. Certains parents, se présentant dans des services d'aide moins spécialisés dans la question des usages de psychotropes, sont renvoyés vers d'autres services mais d'une façon inadéquate, sans soutien quant à cette réorientation. Bien souvent, ils abandonnent la démarche.

Un module de la formation PER aborde la connaissance des ressources du réseau, et nous montre que la majorité des parents connaissent effectivement les différents services mais y ont difficilement recours pour diverses raisons. Une des raisons est qu'ils se sentent discriminés et jugés par ces services. Ils ont le sentiment que les professionnels n'ont pas de considération pour eux, et surtout pour leur rôle et leur identité de parents. A travers les propos qu'ils nous ramènent, nous faisons le constat que les professionnels paniquent face à la question des usages de psychotropes, d'autant plus quand la santé ou la protection d'un enfant leur semble en jeu. A propos des usages, ils ont tendance à se situer d'emblée dans un discours d'abstinence (et très souvent moralisateur), davantage que dans des messages et une approche de réduction des risques...

Les parents usagers de drogues se culpabilisent beaucoup quant à leur situation et quant à ce qu'ils ont l'impression de faire vivre à leurs enfants (à tort ou à raison). Cela explique également pourquoi ils se sentent très vite discriminés par les professionnels. Les parents ont besoin de pouvoir parler librement de leur consommation, sans craindre de voir leur capacité parentale mise en doute. D'autre part, un regard plus positif des profes-

sionnels, appréhendant (également) les ressources des parents usagers de toxiques, constituerait un socle essentiel à la qualité et à l'efficacité de l'accompagnement psycho-médico-social.

Suite à ces différentes réflexions et constats, les participants de l'Atelier ont décidé de recentrer davantage les échanges sur la parentalité et l'usage de toxiques.

Le travail avec les professionnels vise donc avant tout la modification des représentations à l'égard des parents usagers de psychotropes, et, plus loin, l'adaptation des savoirs et savoir-être de ces professionnels. Les finalités sont d'éviter ou de réduire la stigmatisation des parents usagers, et de renforcer, in fine, la qualité de la prise en charge de l'enfant de parents usagers (par les parents, avec les professionnels).

La démarche menée depuis plusieurs années au sein de l'Atelier Parentalité doit se faire de façon permanente. Non seulement les représentations (de l'usage de toxiques, de l'usager, du parent usager, etc.) doivent pouvoir être mises sereinement « à plat » et conscientisées, mais il semble aussi nécessaire de remettre la question des usages à sa « juste place »... afin qu'elle ne prenne pas tout l'espace ou trop d'espace dans la relation public-professionnel, quitte à masquer d'autres ressources qui ne seraient dès lors pas activées, ou d'autres problématiques devant également faire l'objet d'un accompagnement.

Un ou plusieurs pas doivent encore être posés : de l'intention aux pratiques ou, plus exactement, des réflexions et échanges entre professionnels à la mise en œuvre de pratiques et de cadres (décrets, missions, mandats, moyens financiers etc.) encore plus adéquats et plus producteurs (voire promoteurs) de santé ! ■